

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la
Commune de Gy

du 23 octobre 2002

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la Commune de Gy du 19 juillet 2002.

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments
du 19 février 1975

ARRÊTE

Il est donné le nom de :

CV 62260

Chemin de la Vigne-à-Léon

à l'artère partant du chemin de La Brasière, à la hauteur du n° 26 et finissant au
chemin de Beaupré

rappelant le souvenir de Monsieur Léon Crettenand qui exploitait la vigne située
en bordure de ce chemin.

Cette dénomination entre en vigueur le 1^{er} février 2003.

Communiqué à:

DIAE : 3 ex.
DF : 1 ex.
DJPS : 2 ex.
DAEL : 3 ex.
CHA : 1 ex.
OCP : 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: